



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION  
DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
POUR LA LUTTE ANTITABAC

A/FCTC/INB1/3  
5 septembre 2000

Première session

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

## Mise à jour du Secrétariat : calendrier provisoire du processus de négociation et projection des coûts

1. Dans la résolution WHA53.16, le Directeur général a été priée d'élaborer et de soumettre à l'organe intergouvernemental de négociation, à sa première session, un projet de calendrier du processus, assorti d'informations sur les coûts liés à la tenue des sessions de l'organe de négociation et sur la disponibilité de fonds pour couvrir ces coûts. Pour donner suite à cette demande, le calendrier et le budget ci-après pour la période biennale 2000-2001<sup>1</sup> sont soumis pour examen à l'organe de négociation à sa première session.

Session	Coût escompté*	Fonds disponibles	Fonds escomptés	Fonds restant à mobiliser auprès de sources extra- budgétaires
	US \$	US \$	US \$	US \$
Première session de négociation 16-21 octobre 2000	1 050 0	740 000	310 000	-
Deuxième session de négociation 2 semaines au printemps 2001	1 405 0	500 000	605 000	300 000
Troisième session de négociation 1 semaine à l'automne 2001	750 000	300 000		450 000
<b>Total</b>	<b>3 205 0</b>	<b>1 540</b>	<b>915 000</b>	<b>750 000</b>

\* Ces chiffres sont destinés à couvrir les dépenses logistiques minimums d'organisation de la session, mais ne tiennent pas compte des dépenses de personnel et de consultants ni du coût des contrats extérieurs relatifs à l'établissement de la documentation, etc.

2. Une quatrième session facultative de l'organe de négociation pourrait être organisée au printemps 2002, c'est-à-dire au début de la période biennale 2002-2003. Le calendrier et l'estimation des coûts reposent sur l'hypothèse selon laquelle mai 2002 serait une date butoir raisonnable pour la fin des négociations et l'adoption de la convention, même s'il est vrai que la résolution WHA52.18 mentionne mai 2003 comme date cible pour l'adoption de la convention-cadre et des éventuels protocoles y relatifs.

= = =

<sup>1</sup> Y compris les crédits du budget ordinaire, les fonds extrabudgétaires et les recettes occasionnelles.